



Reception lettre huissier besoin d'aide svp

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 12:28

bonjour,

Voilà mon compagnon vient de recevoir une lettre d'huissier lui demandant de se présenter à son cabinet muni des fiches de paie et des preuves des ses charges mensuelles.

Le problème c'est que je n'étais absolument pas au courant que mon compagnon était endetté, cela fait 3 ans que l'on se connaît et 2.5 ans qu'il est venu vivre avec moi.

Apparemment, mon compagnon avait fait la demande d'une réserve d'argent qu'il n'avait pu rembourser avant que l'on se rencontre.

Je me pose plusieurs questions.

Tout d'abord l'huissier peut-il venir saisir chez moi ??

Que devons-nous faire ??

Est-ce que les intérêts de cette réserve d'argent depuis 3 ans seront à payer ??

Avez-vous des conseils à me donner ??

Par **superve**, le 25/11/2008 à 12:43

Bonjour

Pour répondre à votre première question, l'huissier peut effectivement venir chez vous afin de

saisir les biens de votre concubin.

Concernant les intérêts, ils ont, bien évidemment continué de courir depuis la souscription du contrat.

Que devez vous faire ? prendre contact avec l'huissier afin de négocier un échéancier.

Attention !!!! si votre concubin n'a effectué aucun règlement depuis plus de 24 mois et s'il n'a pas bénéficié d'un plan de surendettement, ET SI LA BANQUE N A PAS OBTENU DE JUGEMENT A SON ENCONTRE, le dossier est probablement forclos. A ce titre, le créancier peut vous demander paiement mais rien n'oblige votre concubin à payer. Vous ne risquez absolument rien.

Bien cordialement.

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 12:52

Merci pour votre réponse.

Mais comment savoir s'il y a eu un jugement ???

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 12:54

cela fait sur plus de deux ans qu'il n'a pas payé puisque c'est moi qui gère notre budget depuis 2.5 ans et il n'y a pas non plus de plan de surendettement. Mais comment savoir s'il y a eu un jugement à l'encontre de mon compagnon??

merci pour vos réponses

Par **superve**, le 25/11/2008 à 13:00

prenez contact avec le tribunal d'instance de son domicile de l'époque. Expliquez leur clairement la situation et ils regarderont.

Bien cordialement

Par **darkgundam**, le 25/11/2008 à 13:19

merci pour vos réponses.

J'ai néanmoins une autre question à vous poser.

Je pense que mon compagnon doit avoir d'autres dettes et qu'il m'a pas dit toute la vérité. Est

ce que le fait de payer un de ses créanciers ou de prendre contact avec le TI ne va pas faire apparaître les autres créanciers???

Personnellement j'aimerais qu'il règle une fois pour toutes toutes ses créances ça nous permettrait un avenir serein mais là j'ai beaucoup de doute sur ses dettes et ce qu'il m'a caché .